

1Er ENDU'WATTS DU CABARDES 2026

Date et Lieu : 3 Mai 2026 à Cuxac-Cabardés 11390

Organisateur : Tout Terrain Club du Cabardès.

Date limite d'inscription : 20/04/26

Tarif : 60 €

Inscriptions sur MOTO TT : motott.fr (Section BALADES ENDURO).

Pensez à préciser les repas optionnels (20 €).

Règlement par CB uniquement.

Site de l' ENDU'WATTS Cuxac-Cabardés 11390

College Antoine Courrière.

Parking, parc moto, départ, arrivée, repas...

Le premier événement

Enduro 100% motos électriques

organisé en France.

Une boucle de 23 km avec 20 km de sentiers techniques et 3 spéciales banderolées, à parcourir 2 fois.

Tracé totalement fléché avec ouvreurs et marshals pour votre sécurité.

C'est une randonnée typée "loisir" sans chronométrage, ouverte à tous les possesseurs de motos électriques tout-terrain homologuées.

Parcours technique nécessitant une bonne expérience de l'enduro et une condition physique suffisante.

Essais de motos électriques proposées par les marques partenaires sur une spéciale dédiée.

Plusieurs Fabricants, Importateurs et Distributeurs seront présents.

Notre événement est déclaré en préfecture, nous accueillerons 250 participants au maximum.

Tarif 60 € repas compris.

Organisé sur un superbe site, dans la Montagne Noire, à 500 m d'altitude, situé sur la commune de Cuxac-Cabardés 11390 Aude (à 20 km au Nord de Carcassonne).

Le programme :

7h30/9h00 : Contrôle technique et administratif + petit déjeuner.

9h00 : Départ boucle du matin.

12h00 : Repas en salle.

14h00 : Départ boucle de l'après-midi.

17h00 : Fin de l' ENDURO WATTS.

Essais motos en continu de 10h00 à 16h00.

A prévoir : Une deuxième batterie ou votre groupe électrogène.

- Contrôle administratif : Vérification du permis de conduire, carte grise et assurance.

- Contrôle technique : Vérification du bon état de la moto pneu FIM et de l'équipement pilote : casque norme NF, dorsale.

ENDU'WATTS emprunte en majorité des chemins publics ouverts à la circulation et des portions privées soumises à autorisations. **Nous vous rappelons que sur les chemins la vitesse est limitée à 30 km/h.**

Secours : Des membres de l'organisation à moto seront présents tout au long du circuit. En cas de problème, vous pourrez nous contacter grâce au **numéro d'urgence** qui se trouve sur la plaque numéro adhésive remise lors des vérifications administratives. Par conséquent le **port du portable** sur le circuit est très fortement recommandé ! En nous indiquant le kilométrage de l'endroit où vous êtes nous pourrons vous situer et vous porter assistance au plus vite.

Pilotes admis : Tout pilote désirant s'inscrire doit être titulaire d'un **permis de conduire en cours de validité** correspondant à la moto qu'il pilote. Il devra **signer** le coupon attestant qu'il a pris connaissance du

règlement intérieur et qu'il s'y conformera sous peine d'exclusion. Il doit être en bonne condition physique et avoir un niveau technique suffisant pour pouvoir évoluer sur le parcours dans de bonnes conditions. Il devra porter les équipements de sécurité nécessaires à la pratique du tout terrain : Casque, bottes, gants, dorsale, pantalon, genouillères, coudières, masque etc... **Homologuées FFM**.

Mineurs : Pour les mineurs (minimum 14 ans), une autorisation parentale devra être jointe à l'engagement et ils seront sous la responsabilité d'une personne majeure désignée dans l'autorisation parentale.

Véhicules admis : Toute moto de type enduro en règle avec le code de la route (éclairage, plaque immatriculation ...), à savoir carte grise (W garage interdit) et assurance. Les motos devront obligatoirement être équipées **de pneus de type FIM**, sous peine de se voir refuser le départ.

IMPORTANT :

- Le téléphone portable est fortement recommandé en moto afin de pouvoir contacter l'organisation en cas de problème.
- Tout pilote pris en dehors du parcours pourra être exclu.
- Tout pilote **pris à repasser** sur le circuit (parcelles privées) en dehors de la randonnée fera l'objet de poursuites et sera exclu de la randonnée à vie.
- **Les GPS et les caméras sont formellement interdits.**
- Il n'y a pas de gardiennage des motos et matériels des pilotes, par conséquent il est recommandé à chaque pilote d'attacher sa moto à l'aide d'un dispositif empêchant tout risque de vol.
- Le remboursement ne sera accepté que sur présentation d'un certificat médical au plus tard 8 jours après la manifestation.

RE COURS : Chaque pilote engage sa propre responsabilité vis-à-vis des dommages matériels ou physiques qu'il pourrait causer à des tiers ou en être la victime et renonce expressément à tout recours à l'encontre des organisateurs, communes traversées et propriétaires de parcelles privées pour lui ou ses ayants droit.